

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRADOIS FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AR Prefecture

063-200002574-20221011-20221011
 Reçu le 12/10/2022
 Publié le 12/10/2022

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2022

DELIBERATION 2022-24 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 11 octobre 2022 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 03 octobre 2022.

Nombre d'administrateurs du CIAS en exercice : 17

Quorum atteint : 09/17

Présents : Huguette BARRIER ; Sylvie DEMATHIEU ; Véronique FAUCHER ; Daniel FORESTIER ; Jean-Paul LEBON ; Alain MOLIMARD ; Valérie PRUNIER ; Philippe TARDIVAUD ; Noël VOLTA ;

Excusés : Jean BERNARD ; Virginie CHAMPEIX ; Marc CUSSAC ; Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Mireille FONLUPT ; Olivier MAISONNEUVE ; Claude MULTIER ; Simon RODIER ;

Secrétaire de séance : Noël VOLTA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet : EHPAD AU GRAND COEUR – BUDGET ET TARIFS PREVISIONNELS 2023

Monsieur le Président informe les membres du conseil d'administration que le budget prévisionnel (Etat prévisionnel de recettes et de dépenses - EPRD de l'EHPAD AU GRAND COEUR 2023 doit être voté et déposé sur la plateforme CNSA avant le 31 octobre 2022.

Il précise que le BP est construit sur l'estimation d'un taux d'activité (taux de remplissage) pour l'année suivante et qu'il est estimé pour 2023 à un taux à 97 %.

BP 2023 - Fonctionnement :

EPRD HEBERGEMENT - 2023			
CHARGES		PRODUITS	
Groupe 1		Groupe 1	
	Achats 58 300€		Tarification 347 000€
	Prestation ext. 104 800€		Revalorisation SEGUR 30 000€
			Bouclier tarifaire 25 000€
Total Groupe 1	163 100€	Total Groupe 1	402 000€
Groupe 2		Groupe 2	
	Salaires bruts 158 000€		Remboursement sur personnels 48 747€
	Charges 65 700€		
Total Groupe 2	223 700€	Total Groupe 2	48 747€
Groupe 3		Groupe 3	
	Entretien 13 700€		Quote part des subventions 5 543€
	Amortissements 43 900€		
	Autres 11 890€		
Total Groupe 3	69 490€	Total Groupe 3	5 543€
Total charges	456 290€	Total Produits	456 290€

EPRD DEPENDANCE - 2023			
CHARGES		PRODUITS	
Groupe 1		Groupe 1	
Achats Prefecture	7 700€	Tarification	100 000€
Blanchissage	9 000€	Revalorisation SEGUR	10 000€
Total Groupe 1	16 700 €	Total Groupe 1	110 000€
Groupe 2		Groupe 2	
Salaires bruts	91 000€	Remboursement sur personnels	35 430€
Charges	37 730€		
Total Groupe 2	128 730 €	Total Groupe 2	35 430€
Groupe 3		Groupe 3	
Total Groupe 3	- €	Total Groupe 3	- €
Total charges	145 430€	Total Produits	145 430€

EPRD SOINS - 2023			
CHARGES		PRODUITS	
Groupe 1		Groupe 1	
Fournitures médicales	10 000€	Tarification	267 400€
Missions	400€		
Total Groupe 1	10 400 €	Total Groupe 1	267 400€
Groupe 2		Groupe 2	
Pers. extérieur	34 000€	Remboursement sur perso	2 000€
Salaires bruts	159 320€		
Charges	63 330€		
Total Groupe 2	256 650 €	Total Groupe 2	2 000€
Groupe 3		Groupe 3	
Amortissements	1 250€		
Entretien matériel médical	1 100€		
Total Groupe 3	2 350 €	Total Groupe 3	
Total charges	269 400€	Total Produits	269 400€

BP 2023 - Investissement :

SECTION INVESTISSEMENTS EHPAD AU GRAND CŒUR 2023			
DEPENSES		RECETTES	
Emprunt	18 000€		
Logiciel	5 000€		
Matériel divers (diable, vaisselle...)	5 000€		
Achats mobiliers	5 000€		
AMO étude de restructuration	250 000,00	Autofinancement et emprunt	283 000€
Total	283 000€	Total	283 000€

Les tarifs prévisionnels et moyens seront les suivants :

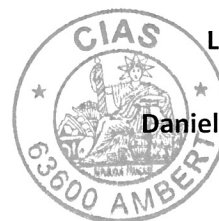
- | |
|---|
| ❖ Tarif journalier hébergement : 61.26 € |
| 063-200002574-20221011-2022_24_T1-DE |
| ❖ Tarif journalier résident – de 60 ans : 78.92 € |
| Publié le 12/10/2022 |
- ❖ Tarif journalier dépendance GIR 1 et 2 : 24.32 €
 - ❖ Tarif journalier dépendance GIR 3 et 4 : 15.43 €
 - ❖ Tarif journalier dépendance GIR 5 et 6 : 6.55 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget prévisionnel 2023 en fonctionnement pour les sections « hébergement », « dépendance » et « soins » et en investissement comme énoncé ci-dessus ;
- D'approuver les tarifs prévisionnels 2023 comme énoncés ci-dessus ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Ambert, le 11 octobre 2022



Le Président

Daniel FORESTIER

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le : **12 octobre 2022**